

Le 7 avril 2010,

Le Conseil Municipal s'est réuni, en séance publique, à l'Espace Victor Hugo – Place Boudin Desvergées, le mardi 6 avril 2010 à 20 heures, sous la présidence de M. Bernard AUBRIL, Maire, Vice-Président du Conseil Général.

Etaient présents :

Mme de FACCIO Dominique
M. MERCIER Paul
M. SOULBIEU Jean-Paul
Mme POYNARD Ariane
M. GODEREAUX Gilbert
M. de la CROUEE Daniel
Mme CURCIO Nicole
M. LEHERICY Eric
Mme ANNOOT Christine
Mme GESNOUIN Michèle, Adjointes au Maire

M. CHAVATTE François
Mme MAURICE Magalie
Mme PERRIER Marie
M. VACHER Philippe
Mme DARDENNE Elise
M. LECOMTE Jean-Pierre
Mme RAYNAUD Isabelle
M. TURPIN Bernard
Mme DEL FABBRO Lucette
Mme BRETON Françoise
M. GOSSELIN Jean-Pierre
Mme ROUSSEAU Christine
M. GALLET Jean-Pierre
Mme VALTER Clotilde
M. PILET Eric
Mme MICHAUX Sabine
Mme LEBRETON-GUERET Mélissa
M. SODINI Laurent
Mme DIESNIS Karine
M. HUBERT Yvonnick
M. BUTEL Gérard, Conseillers Municipaux

Ont donné pouvoir :

M. MAKKI Ammar à M. AUBRIL Bernard
M. LOISEAU Serge à Mme VALTER Clotilde

Etait excusée :

Mme MARIE Sylvie, Conseiller Municipal

Secrétaire de séance : Mme BRETON Françoise

M. LECOMTE participe au débat de l'Assemblée Municipale à partir de la 4^{ème} question inscrite à l'ordre du jour.

M. CHAVATTE participe au débat de l'Assemblée Municipale à partir de la 4^{ème} question inscrite à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

- 1 - Compte rendu des décisions de Monsieur le Maire
- 2 - Approbation du procès-verbal de la séance du 2 février 2010
- 3 - Budget de l'exercice 2009 – Compte de gestion de Madame le Receveur Municipal
- 4 - Budget de l'exercice 2009 – Compte Administratif
- 5 - Affectation du résultat du Compte Administratif 2009
- 6 - Budget de l'exercice 2010 – Budget Primitif
- 7 - Rapport sur l'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine relative à l'exercice 2009
- 8 - Marchés Publics – Evolution des seuils de procédures d'achat public
- 9 - Bilan des acquisitions et des cessions immobilières réalisées en 2009
- 10 - Abords du manoir Desmares – Acquisition des droits indivis de la cour commune
- 11 - Tableau des emplois permanents – Année 2010
- 12 - Locaux du 13 boulevard Pasteur – Convention précaire de mise à disposition d'un personnel du CCAS au profit de la Ville de Lisieux
- 13 - Validation de l'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition du personnel de la Ville de Lisieux au profit de la Caisse des Ecoles du 16 avril 2009
- 14 - Open International d'Echecs – Validation du principe du versement d'avance de subvention – Signature d'une convention financière triennale
- 15 - Développement du covoiturage à l'échelle régionale – Convention avec le Conseil Régional de Basse-Normandie
- 16 - Modification de la représentation du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Collège Laplace
- 17 - Participation de la commune aux dépenses des écoles privées du 1^{er} degré – Exercice 2010 – Versement d'un acompte
- 18 - Fonds Régional d'Acquisition des Musées et Fonds Régional d'Aide à la Restauration – Demande de principe de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles

1 - COMPTE RENDU DES DECISIONS DE MONSIEUR LE MAIRE (situation arrêtée au 12 mars 2010)

Liste des décisions prises par le Maire depuis l'envoi aux conseillers municipaux des dossiers de la séance du 2 février 2010 dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Décision n° 6 du 15 janvier 2010

Signature d'un contrat d'engagement avec Monsieur Julien CAMPREDON, Ecrivain, demeurant 26, rue de l'Etoile – 31000 Toulouse, pour une lecture publique du recueil de ses nouvelles, « Brûlons tous ces punks pour l'amour des Elfes », à la Médiathèque André Malraux (espace Adultes).

- Date : le 30 janvier 2010, pour deux interventions, de deux heures chacune.
- Montant des prestations : 360 € brut.
- Les frais d'hébergement et de restauration sont remboursés à hauteur de 92,60 €, et les frais de déplacement (un aller-retour Toulouse – Lisieux) pour un montant de 134,50 €.

Décision n° 7 du 21 janvier 2010

Création de la régie de recettes de la patinoire, installée place François Mitterrand à Lisieux du 13 au 28 février 2010, pour l'encaissement du produit de la vente des billets.

Décision n° 8 du 25 janvier 2010

Signature d'un marché avec la société Amboile Services, sise 35 rue Camille Desmoulins – 92442 Issy-les-Moulineaux Cedex, pour la mise en place de dispositifs de lutte contre les nuisibles à la Cuisine centrale :

- 1 – Fourniture, installation et reprise de destructeurs électriques d'insectes volants.
Montant : 644,64 € T.T.C.
- 2 – Entretien et dépannage de destructeurs électriques d'insectes volants (3 visites par an).
Durée du contrat : 12 mois, renouvelable deux fois (durée maximum de 36 mois).
Montant annuel : 385,11 € T.T.C.
- 3 – Abonnement aux services de dératisation et de désinsectisation, soit :
 - quatre passages de dératisation (souris, surmulots et mulots),
 - deux passages de désinsectisation (blattes),
 - trois passages de désinsectisation (mouches et moucherons).
 Durée du contrat : 12 mois, renouvelable deux fois (durée maximum de 36 mois).
Montant annuel : 949,62 € T.T.C.

Le Maire est autorisé à signer les éventuels avenants d'un montant global cumulé inférieur à 5 % du montant initial du marché ainsi que les pièces administratives se rapportant au marché.

Décision n° 9 du 26 janvier 2010

Signature d'un marché avec la société MEDIALEX Annonces Légales et Formalités, sise 35 avenue des peupliers – 35515 Cesson-Sévigné, pour la mise en ligne des dossiers de consultations des entreprises de la Ville de Lisieux et de la Communauté de Communes Lisieux Pays d'Auge.

- Coût : 2 500 € HT par an pour un nombre illimité de mise en ligne. La Communauté de Communes Lisieux Pays d'Auge s'est engagée à payer annuellement la moitié de l'abonnement soit 1 250 € HT.
- Durée du marché : un an à compter de la date de signature, renouvelable tous les ans par reconduction expresse.

Le Maire est autorisé à signer les éventuels avenants d'un montant global cumulé inférieur à 5 % du montant initial du marché ainsi que les pièces administratives se rapportant au marché.

Décision n° 10 du 26 janvier 2010

Signature d'un marché avec la société MEDIALEX Annonces Légales et Formalités, sise 35 avenue des peupliers – 35515 Cesson-Sévigné, pour la publication des marchés publics de la Ville de Lisieux.

Coût :

- Marchés supérieurs à 90 000 € HT : 1,38 € HT mm/colonne
- Marchés inférieurs à 90 000 € HT : 1 € HT mm/colonne
- Marchés inférieurs à 20 000 € HT : forfait 7 lignes 50 € HT et 5,80 € HT la ligne supplémentaire
- Mise en ligne de l'annonce sur support internet : 10 € HT
- Mise en ligne de l'avis d'attribution sur support internet : 5 € HT

Durée : un an à compter de la date de signature, renouvelable tous les ans par reconduction expresse.

Le Maire est autorisé à signer les éventuels avenants d'un montant global cumulé inférieur à 5 % du montant initial du marché ainsi que les pièces administratives se rapportant au marché.

Décision n° 11 du 29 janvier 2010

Considérant la dégradation d'un panneau du passage piétons le 22 août 2009, signature d'une quittance de règlement fixant le montant total de l'indemnité à 132 €.

Décision n° 12 du 3 février 2010

Signature d'un contrat avec l'association DJEMBE FOLA, sise 13, impasse Guillaume Vipart – 14130 Pont L'Evêque, représentée par Madame Khédra OUARTI, pour des séances d'initiation à la percussion, en vue du carnaval du 24 avril 2010.

Séances de deux heures chacune :

- au Centre d'activités et de créativité : les 8, 17, 22 et 31 mars ;
- au Centre socio-culturel : du 12 au 16 avril et du 19 au 23 avril.

Montant : 80 € de l'heure, soit un total de 2 240 € T.T.C.

Décision n° 13 du 3 février 2010

Signature d'un contrat avec Madame Magali DELAUNAY, demeurant 22, rue du Bocage – 14100 Lisieux, pour l'organisation d'un atelier origami.

- Lieu : Maison de quartier Trevett.

- Séances d'une heure chacune, les 10 mars, 7 avril, 12 mai et 9 juin.

- Montant : 200 € net.

Décision n° 14 du 3 février 2010

Signature d'un contrat d'abonnement avec la société ADISTA, sise 1, rue Blaise Pascal – 54320 Maxeville, représentée par Monsieur Jérôme Mandonnet, pour le filtrage des consultations sur Internet des utilisateurs de la Mairie de Lisieux.

- Durée du contrat : 2 ans, soit du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2011.

- Montant : 244 € H.T. par mois, soit un total pour les deux ans de 7 003,78 € T.T.C.

Décision n° 15 du 3 février 2010

Signature d'un contrat d'abonnement avec la SARL SECUSERVE, sise 12, rue Poncelet – 75017 Paris, représentée par Monsieur Stéphane Bouché, pour la sécurisation des messages électroniques des utilisateurs de la Mairie de Lisieux.

Le service e-securemail permet de définir et d'appliquer les procédures d'utilisation de la messagerie électronique Internet : antivirus, contrôle des pièces jointes, filtrage des spams, etc.

- Durée du contrat : 3 ans, soit du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2012.
- Montant total pour les trois ans : 8 481,69 € T.T.C.

Décision n° 16 du 8 février 2010

Considérant les dégradations de l'aire de jeux rue de la Touques survenues le 8 juillet 2009, signature d'une quittance de règlement fixant le montant total de l'indemnité à 400 €.

Décision n° 17 du 10 février 2010

Signature d'un contrat avec l'association BAHIA DIFFUSION, sise 5 bis, Grande Rue – 49190 Rochefort sur Loire, représentée par Madame Isabelle Thierry, pour assurer un spectacle de percussions lors du défilé du prochain carnaval.

- Date et horaires : le 24 avril 2010, de 16h00 à 18h00.
- Interventions : 14 musiciens.
- Montant : 2 186 € net.

Décision n° 18 du 10 février 2010

Signature d'un contrat avec la société IMPULSE, sise 16, rue du long clos – 14130 Pont L'Evêque, représentée par Monsieur Philippe Thomas, pour assurer la sonorisation de la place François Mitterrand lors du prochain carnaval.

- Date, horaires et lieu : le 24 avril 2010, de 14h00 à 18h00, à la place François Mitterrand.
- Animation de la place, en présence de l'animateur et de son équipement.
- Montant : 3 290 € TTC.

Décision n° 19 du 11 février 2010

Signature d'un contrat avec l'association CPIE Vallée de l'Orne, sise Enceinte de l'Abbaye aux Hommes – 14054 Caen cedex, représentée par Monsieur Joël RIHOUEY, pour l'accueil des enfants des centres de loisirs à la Maison forestière de Mutrécy (14220).

- Activités : animation nocturne et observation de la faune sauvage.
- Date : 17 février 2010, de 20h00 à 22h00.
- Montant : 100 € T.T.C.

Décision n° 20 du 11 février 2010

Considérant que le matériel ci-dessous est hors d'usage en raison de son état de vétusté, signature du procès-verbal de réforme concernant les quinze bicyclettes vétustes de la Base de Loisirs du Quartier Nord, stockées au Centre d'activités et de créativité de Hauteville.

Les bicyclettes sont cédées gratuitement à Monsieur Grégory JOUFFRIN, artiste, demeurant 9 rue Pierre Brossolette – 33130 Bègles.

Décision n° 21 du 11 février 2010

Fixation des tarifs de la billetterie pour le concert du 27 mars, organisé par le service culturel de la Mairie de Lisieux, en hommage à Django REINHARDT.

Tarifs valables pour le concert du 27 mars 2010 :

- tarif plein : 10 €,
- tarif réduit, pour les moins de 25 ans et les abonnés au Théâtre : 6 €.

Tarifs valables pour les personnes assistant au concert du 27 mars 2010, mais également au concert du 26 mars 2010 organisé par le Middle Jazz Band :

- tarif plein : 8 € par concert,
- tarif réduit, pour les moins de 25 ans et les abonnés au Théâtre : 4 € par concert.

Décision n° 22 du 15 février 2010

Signature d'un contrat de partenariat avec l'association 4L4U, sise Chemin de la campagne – 14800 Bonneville sur Touques, pour soutenir financièrement leur participation au Raid 4L Trophy 2010.

La Ville de Lisieux versera 300 € à l'association, en contrepartie du soutien de la Ville l'association 4L4U fera figurer sur son véhicule Renault 4L (équipage n° 942), durant 6 mois, le logo de la Ville de Lisieux.

Décision n° 23 du 16 février 2010

25 exemplaires du catalogue « Lisieux avant l'an mil » sont retirés du stock des 40 exemplaires destinés à la vente au prix de 22,87 € l'unité.

Fixation du tarif de ces 25 exemplaires, destinés à la vente en librairie, à 16,01 € l'unité.

Décision n° 24 du 16 février 2010

Signature d'un marché avec la SARL DUYCK, sise ZAC de la Croix Rouge – 59380 Socx, pour l'acquisition d'une tondeuse autoportée 4 roues motrices à cylindres.

- Montant : 29 753,07 € TTC.
- Reprise de la tondeuse John Deere type 2653 : 150 € TTC.

Le Maire est autorisé à signer les éventuels avenants d'un montant global cumulé inférieur à 5 % du montant initial du marché ainsi que les pièces administratives se rapportant au marché.

Décision n° 25 du 17 février 2010

Signature d'un marché avec V.I.F. SECURITE, sis 2 rue Pierre Curie – 14120 Mondeville, pour la télésurveillance des bâtiments de la Ville de Lisieux.

- Montant annuel : 5 664,72 € TTC.
- Durée : 1 an à compter de la date de signature, renouvelable 2 fois pour une période de 1 an.

Le Maire est autorisé à signer les éventuels avenants d'un montant global cumulé inférieur à 5 % du montant initial du marché ainsi que les pièces administratives se rapportant au marché.

Décision n° 26 du 17 février 2010

Signature d'un contrat de location avec M. Pierre VANNONI, photographe, demeurant lieu dit « Beaufils » - 14100 Hermival-les-Vaux, pour une exposition temporaire composée de 15 œuvres, d'une valeur totale de 520 €.

- Exposition : du 15 février au 2 mai 2010 à l'Hôtel de Ville de Lisieux – Services à la Population.
- Mise à disposition gratuite des œuvres exposées.
- La Ville prend en charge une assurance tous risques clou à clou pour une valeur de 520 €.

Décision n° 27 du 22 février 2010

Signature d'un contrat avec la Sarl MP MUSIC, sise 215 rue Jean-Jacques Rousseau – 92136 Issy-les-Moulineaux Cedex, pour une représentation du concert de l'artiste Romane intitulé « Django forever ».

- Représentation : le 27 mars 2010 à partir de 20h30 au Théâtre de Lisieux, d'une durée de 1h15 sans entracte.
- Coût de la représentation : 9 495 € TTC.
- Frais d'hébergement et de restauration : 5 chambres à 62,65 € X 1 nuit = 313,25 €
5 repas X 26 € = 130 €

Décision n° 28 du 26 février 2010

Signature d'un contrat de location d'une exposition « Ecriture & Poésie », composée de quinze œuvres, avec l'Artothèque de Pont-l'Evêque, sise Les Dominicaines, place du Tribunal – 14130 Pont-l'Evêque, représentée par Maud GUICHARD, médiatrice culturelle.

- Exposition : du 2 au 31 mars 2010, à la Médiathèque André Malraux de Lisieux.
- Mise à disposition gratuite des œuvres exposées.
- Les frais de transport aller et retour sont à la charge de la Ville.

La Ville prend en charge une assurance tous risques de clou à clou, pour une valeur de 7 093,53 €.

Décision n° 29 du 26 février 2010

Signature d'un procès-verbal de réforme concernant les biens vétustes des services techniques municipaux, demeurant 8, rue René Barthélémy – 14100 Lisieux, ci-dessous désignés :

- 21 jardinières (100 cm),
- 13 jardinières (80 cm),
- 1 visionneuse VHS.

Décision n° 30 du 1^{er} mars 2010

Signature d'un contrat avec l'association Les Puces Gourmandes, sise 14340 Beaufour-Druval, représentée par Ghislaine BRAULT MOLAS, présidente, pour une présentation publique des « Lectures d'Andrée Chedid », à la Médiathèque André Malraux (auditorium).

- Date et heure : le 20 mars 2010, de 15h00 à 16h30.
- Montant : 300 € net.

Décision n° 31 du 1^{er} mars 2010

Signature d'un contrat de maintenance avec la société C3RB Informatique, dont le siège social est à la Montagne – 48270 Malbouzon, représentée par Monsieur CERLES, gérant, pour la maintenance du progiciel Orphée Média. Le progiciel Orphée Média assure la gestion informatisée de la Médiathèque de Lisieux.

- Durée du contrat : 1 an, renouvelable annuellement par reconduction expresse, dans la limite de 3 ans, à compter de la date de notification.
- Montant de la redevance trimestrielle : 1 295,48 € H.T.

Décision n° 32 du 1^{er} mars 2010

Signature d'un contrat d'abonnement « Pressens » avec la société EDD, sise 28, boulevard de Port Royal – 75005 PARIS, pour la consultation de documents d'information à travers une interface de recherche unique.

La consultation d'articles (et archives) de 109 titres de la presse française d'information générale et spécialisée, nationale et régionale, quotidienne, hebdomadaire et mensuelle, est limitée à 3 000 consultations et/ou impressions annuelles.

- Durée du contrat : du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011.
- Montant : 2 691,00 € T.T.C.

Décision n° 33 du 1^{er} mars 2010

Signature d'un procès-verbal de réforme concernant les biens vétustes de l'école élémentaire Réginald Trevett, sise 17 rue Jean Bouin – 14100 Lisieux, ci-dessous désignés :

- 6 tables et sièges,
- 1 table double et son siège,
- 4 chaises cassées,
- 1 aspirateur,
- 1 paire de skis et ses bâtons,
- 4 paires de chaussures de ski,
- 2 machines à écrire,
- 2 machines informatiques,
- 1 armoire.

Décision n° 34 du 4 mars 2010

Signature d'un contrat avec l'association Macédoine, sise 11, avenue Albert Sorel – 14000 Caen, représentée par Monsieur Jérôme GRATE, pour assurer un stage de théâtre de trois jours, en préparation du carnaval.

- Lieu de répétition : 13 boulevard Pasteur.
- Dates : les 6 mars, 15 et 16 avril 2010, de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.
- Montant total : 651 € net.

Décision n° 35 du 5 mars 2010

Suite à l'incendie de l'entreprise DIEUZY ayant endommagé des vêtements de travail, signature d'une quittance de règlement de sinistre fixant l'indemnité immédiate à 3 259,82 €, la franchise (526 €) et la vétusté (1 261,94 €) sont récupérables après l'obtention du recours.

Décision n° 36 du 5 mars 2010

Signature d'un contrat avec Orange Business Services, dont l'agence régionale est située 29 rue de l'Avenir – 14650 Carpiquet, pour la maintenance de l'installation téléphonique de l'Espace Victor Hugo.

- Durée : 5 ans, soit du 1^{er} novembre 2009 au 31 octobre 2014.
- Montant annuel : 299 € T.T.C.

Décision n° 37 du 5 mars 2010

Signature d'un contrat avec la Poste DOCT Basse-Normandie, sise 7, rue du Clos Beaumois – B.P. 50000 – 14054 Caen cedex 4, pour la distribution du bulletin municipal du premier trimestre 2010.

- La Ville s'engage à livrer au plus tard le bulletin municipal le 24 février 2010, avant 12h00.
- La Poste s'engage à distribuer le bulletin municipal du 1^{er} au 5 mars 2010 à Lisieux.
- Montant : 933,93 € T.T.C.

Décision n° 38 du 11 mars 2010

Signature d'un contrat de maintenance avec SRCI, sise ZA La Croix Saint-Mathieu – 28320 Gallardon, représentée par Monsieur Gilles BRANDEL, pour la maintenance du logiciel iXbus ACTES. Ce logiciel permet un envoi dématérialisé des pièces transmissibles au contrôle de légalité.

- Durée du contrat : 3 ans, soit du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2012.
- Montant annuel : 962 € H.T.

Décision n° 39 du 11 mars 2010

Signature d'un contrat de maintenance avec SRCI, sise ZA La Croix Saint-Mathieu – 28320 Gallardon, représentée par Monsieur Gilles BRANDEL, pour la maintenance du logiciel iXbus HELIOS. Ce logiciel permet un envoi dématérialisé des flux paie et pièces jointes.

- Durée du contrat : 3 ans, soit du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2012.
- Montant annuel : 380,50 € H.T.

2 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 2 FEVRIER 2010

Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal est approuvé.

3 - BUDGET DE L'EXERCICE 2009 – COMPTE DE GESTION DE MADAME LE RECEVEUR MUNICIPAL

Sur le rapport de M. GALLET, le Conseil Municipal déclare que le Compte de Gestion, dressé pour l'exercice 2009 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

4 - BUDGET DE L'EXERCICE 2009 – COMPTE ADMINISTRATIF

Sur le rapport de M. SOULBIEU, le Conseil Municipal décide :

1° - d'arrêter, comme suit, le Compte Administratif 2009 :

BUDGET PRINCIPAL

Libellés	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultat reporté ville		5 164 885.43		5 166 896.29		10 331 781.72
Opérations de l'exercice	8 158 670.92	8 907 317.02	30 493 976.97	32 055 543.85	38 652 647.89	40 962 860.87
TOTAUX	8 158 670.92	14 072 202.45	30 493 976.97	37 222 440.14	38 652 647.89	51 294 642.59
Résultat de clôture		5 913 531.53		6 728 463.17		12 641 994.70
Restes à réaliser	6 195 701.20	496 010.32			6 195 701.20	496 010.32
TOTAUX CUMULES	14 354 372.12	14 568 212.77	30 493 976.97	37 222 440.14	44 848 349.09	51 790 652.91
RESULTATS DEFINITIFS		213 840 .65		6 728 463.17		6 942 303.82

BUDGET DE L'EAU

Libellés	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		448 086.56		115 428.84		563 515.4
Opérations de l'exercice	275 736.08	220 481.68	109 003.16	195 972.95	384 739.24	416 454.63
TOTAUX	275 736.08	668 568.24	109 003.16	311 401.79	384 739.24	979 970.03
Résultat de clôture		392 832.16		202 398.63		595 230.79
Restes à réaliser	0	0			0	
TOTAUX CUMULES	275 736.08	668 568.24	109 003.16	311 401.79	384 739.24	979 970.03
RESULTATS DEFINITIFS		392 832.16		202 398.63		595 230.79

BUDGET DES POMPES FUNEBRES

Libellés	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		11 577.58		13 150.93		24 728.51
Opérations de l'exercice	45 623.88	12 508.00	519 173.72	548 196.30	564 797.60	560 704.30
TOTAUX	45 623.88	24 085.58	519 173.72	561 347.23	564 797.60	585 432.81
Résultat de clôture	21 538.30			42 173.51		20 635.21
Restes à réaliser	61 603.29				61 603.29	
TOTAUX CUMULES	107 227.17	24 085.58	519 173.72	561 347.23	626 400.89	585 432.81
RÉSULTATS DEFINITIFS	83 141.59			42 173.51	40 968.08	

2° - d'accepter la liste des dons ci-dessous ;

NOM ET ADRESSE DU DONATEUR	OBJET	ESTIMATION
M. Maurice BAZIN – Lisieux	Machine à écrire de marque « Royal »	100 €
Mme Jacqueline BRILLANT – Saint-Michel-des-Loups	Diplôme certificat d'études primaires de Mlle Marie MISIERE, école Sainte Marie, Château-Gontier, 1908	300 € pour l'ensemble
	Diplôme de première communion, Lisieux, 1907	
	Diplôme de première communion de Mlle Marie MISIERE, Lisieux, 1906	
	Quatre bavoirs, coton blanc et coton piqué, début XXe siècle	
	Quatre porte-serviettes	
	Napperon carré avec neuf cercles ajourés	
	Taie d'oreiller (trou au milieu)	
	Deux napperons rectangulaires (un blanc avec deux jours, un avec broderie ajourée)	
	Quatre paires de manchettes	
	Deux petits caracos, coton blanc avec broderies	
	Haut de chemise de nuit (coupé)	
	Trois mouchoirs	
	Moitié de haut de corsage, coton blanc	
	Grand col plissé	
	Fond de coiffe	
Trois livres : - L'imitation de Jésus-Christ par l'Abbé F. de Lamennais - Paroissien romain - Petit manuel du dimanche		
Six images pieuses		
Six blouses de fenaison dont une porte les initiales « MP », gros drap		
Mme MOLINS – Tribunal de Lisieux	Bureau et fauteuil de Henry Chéron	2 000 €
M. et Mme DUPONT – La Lande sur Drôme	Deux paires de lunettes de correction, dont l'une avec étui	700 € pour l'ensemble
	Ensemble de tampons à jouer	
	Deux décorations de baptême	
	Six ensembles de pièces de droguet	
	Quatre bonnets de toiles brodés	
	Deux paires de manches trois quarts	

	Pantalon rouge pour enfant	
	Ensemble de linge brodé blanc pour enfant	
	Ensemble jupe et veste noir avec perles pour femme	
	Nœud brodé	
	Pardessus noir	
	Trois nappes brodées	
	Nappe tissée	
	Trois travaux de broderie	
	Quatre napperons brodés	
	Quatre taies d'oreiller	
	Trois draps	
	Voile brodé	
	Deux jupons	
	Pochette	
	Nœud de communiant	
	Deux tuniques	
	Trois robes de communiant	
M. Alain SAINT-LOUBERT-BIE – Canapville	Trois jeunes paons	300 €
Association des Amis des Musées de Lisieux	Léon Riesener – Portrait d'une femme assise dans un fauteuil – Pastel	2 000 €
	Nappe brodée par brodeuses du Pays d'Auge	2 000 €

3° - de constater, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

4° - de reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;

5° - d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

La délibération, mise au vote, est adoptée par 25 voix pour et 7 abstentions, celles de Mme VALTER avec le pouvoir de M. LOISEAU, M. PILET, Mme MICHAUX, Mme LEBRETON-GUERET, M. SODINI et Mme DIENIS.

M. AUBRIL s'est retiré au moment de la mise au vote.

5 - AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009

Sur le rapport de M. SOULBIEU, le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats comme suit :

BUDGET VILLE

EXERCICE 2009	BUDGET VILLE
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Recettes (y compris résultat reporté)	14 072 202.45
Dépenses (y compris résultat reporté)	8 158 670.92
Besoin de Financement (hors reports) (Dépenses – Recettes)	- 5 913 531.53
<i>Résultat reporté Ville (dépenses)</i>	5 164 885.43
Résultat de l'exercice	748 646.10
<i>Reports Dépenses</i>	6 195 701.20
<i>Reports Recettes</i>	496 010.32
<i>Sous total Reports (Dépense)</i>	5 699 690.88
Besoin de Financement (avec reports)	- 213 840.65
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Recettes (y compris résultat reporté)	37 222 440.14
Dépenses (y compris résultat reporté)	30 493 976.97
Résultat de clôture de la section de fonctionnement	6 728 463.17
<i>Résultat reporté (pour mémoire)</i>	5 166 896.29
<i>Recettes</i>	
Résultat de l'exercice (hors résultat reporté)	1 561 566.88
RESULTAT de CLOTURE de la SECTION de FONCTIONNEMENT (hors reports)	6 728 463.17
RESULTAT de L'EXERCICE (hors résultat reporté et restes à réaliser) :	2 310 212.98
AFFECTATION du RESULTAT au 31.12.2009	
➤ Affectation du résultat de fonctionnement à la section d'investissement pour combler le besoin de financement du compte administratif 2009 (compte 1068)	0
➤ Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0
➤ Affectation à l'excédent reporté (compte 002)	6 728 463.17

La section d'investissement dégage une capacité de financement de **5 913 531.53 €**.
Le résultat de la section de fonctionnement est de **6 728 463.17 €**.

BUDGET EAU

EXERCICE 2009	BUDGET EAU
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Recettes (y compris résultat reporté)	668 568.24
Dépenses (y compris résultat reporté)	275 736.08
Besoin de Financement (hors reports) (Dépenses – Recettes)	- 392 832.16
<i>Résultat reporté</i>	448 086.56
Résultat de l'exercice	- 55 254.40
Reports Dépenses	0
Reports Recettes	
<i>Sous total Reports</i>	0
Besoin de Financement (avec reports)	- 392 832.16
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Recettes (y compris résultat reporté)	311 401.79
Dépenses (y compris résultat reporté)	109 003.16
Résultat de clôture de la section de fonctionnement	202 398.63
<i>Résultat reporté (pour mémoire)</i>	115 428.84
Résultat de l'exercice (hors résultat reporté)	86 969.79
RESULTAT de CLOTURE de la SECTION de FONCTIONNEMENT	202 398.63
RESULTAT de L'EXERCICE (hors résultat reporté et restes à réaliser)	31 715.39
AFFECTATION du RESULTAT au 31.12.2009	
➤ Affectation du résultat de fonctionnement à la section d'investissement pour combler le besoin de financement du compte administratif 2009 (compte 1068)	
➤ Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
➤ Affectation à l'excédent reporté (compte 002)	
	202 398.63

Le capacité de financement de la section d'investissement s'élève à **392 832.16 €**.

Le résultat de la section de fonctionnement s'élève à **202 398.63 €**.

BUDGET DES POMPES FUNEBRES

EXERCICE 2009	BUDGET POMPES FUNEBRES
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Recettes (y compris résultat reporté)	24 085.58
Dépenses (y compris résultat reporté)	45 623.88
BESOIN de FINANCEMENT (hors reports) (Dépenses – Recettes)	21 538.30
<i>Résultat reporté Ville</i>	11 577.58
Résultat de l'exercice	- 33 115.88
<i>Reports Dépenses</i>	61 603.29
<i>Reports Recettes</i>	
<i>Sous total Reports</i>	61 603.29
Besoin de Financement (avec reports)	83 141.59
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Recettes (y compris résultat reporté)	561 347.23
Dépenses (y compris résultat reporté)	519 173.72
Résultat de clôture de la section de fonctionnement	42 173.51
<i>Résultat reporté (pour mémoire)</i>	13 150.93
Résultat de l'exercice	29 022.58
RESULTAT de CLOTURE de la SECTION de FONCTIONNEMENT (hors reports)	42 173.51
RESULTAT de L'EXERCICE (hors résultat reporté et restes à réaliser) :	- 4 093.30
AFFECTATION du RESULTAT au 31.12.2009	
➤ Affectation du résultat de fonctionnement à la section d'investissement pour combler le besoin de financement du compte administratif 2009 (compte 1068)	42 173.51
➤ Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
➤ Affectation de l'excédent reporté (compte 002)	

Le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à **83 141.59 €** (y compris compte 001 déficit reporté + reports).

L'excédent de la section de fonctionnement s'élève à **42 173.51 €** affecté au besoin de financement de la section d'investissement.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

6 - BUDGET DE L'EXERCICE 2010 – BUDGET PRIMITIF

Sur le rapport de M. SOULBIEU, le Conseil Municipal arrête ainsi qu'il suit le Budget Primitif 2010 :

A - SECTION D'INVESTISSEMENT

- en dépenses à 19 874 929.91 €
- en recettes à 19 874 929.91 €

B - SECTION DE FONCTIONNEMENT

➤ en dépenses à	37 456 414.06 €
➤ en recettes à	37 456 414.06 €

DIT qu'il sera prélevé sur la Section de Fonctionnement une somme de 6 699 977.04 € (virement complémentaire + amortissement) pour assurer le financement complémentaire de la Section d'Investissement ;

DIT que des écritures de régularisation sont intégrées au Budget Primitif 2010, à la demande du Trésor Public suite à la mise en place du logiciel HELIOS, pour un montant de 2 896 102.02 € en section d'investissement, en écritures d'ordre, en dépenses et en recettes ;

VOTE en conséquence l'équilibre budgétaire :

➤ pour la Section d'Investissement à	19 874 929.91 €
➤ pour la Section de Fonctionnement à	37 456 414.06 €

et pour l'ensemble du budget à 57 331 343.97 €

Pour parvenir à cet équilibre, le Conseil Municipal a décidé de mettre en recouvrement :

➤ au titre du produit des contributions directes une somme de	10 497 176.00 €
---	-----------------

FIXE, comme suit, le taux des trois taxes :

➤ taxe d'habitation	13,96 %
➤ taxe foncière sur les propriétés bâties	28,96 %
➤ taxe foncière sur les propriétés non bâties	35,44 %

ADOpte les autorisations de programmes précisées dans l'annexe 4 / B2 du Budget Primitif 2010 ;

ARRETE en outre, ainsi qu'il suit, **le Budget Annexe des Pompes Funèbres :**

Section d'Investissement

➤ en dépenses à	97 141.59 €
➤ en recettes à	97 141.59 €

Section de Fonctionnement

➤ en dépenses à	672 000.00 €
➤ en recettes à	672 000.00 €

ARRETE le **Budget Annexe de l'Eau :**

Section d'investissement

➤ en dépenses :	856 928.00 €
-----------------	--------------

➤ en recettes : 856 928.00 €

Section de fonctionnement

➤ en dépenses : 494 598.63 €
 ➤ en recettes : 494 598.63 €

La délibération, mise au vote, est adoptée par 26 voix pour, 7 voix contre, celles de Mme VALTER avec le pouvoir de M. LOISEAU, M. PILET, Mme MICHAUX, Mme LEBRETON-GUERET, M. SODINI et Mme DIESNIS, et une abstention celle de M. HUBERT.

7 - RAPPORT SUR L'UTILISATION DE LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE RELATIVE A L'EXERCICE 2009

Sur le rapport de Mme BRETON, le Conseil Municipal prend acte de la lecture qui a été faite du rapport sur l'utilisation des crédits de la Dotation de Solidarité Urbaine perçus au titre de l'exercice 2009.

8 - MARCHES PUBLICS – EVOLUTION DES SEUILS DE PROCEDURES D'ACHAT PUBLIC

Sur le rapport M. LECOMTE, le Conseil Municipal :

- approuve l'abaissement du seuil de marchés sans formalité de 20 000 € HT à 4 000 € HT ;
- approuve pour les achats inférieurs à 4 000 € HT l'absence de mesures de publicité et de mise en concurrence mais le recours autant que possible, de demande de devis auprès de 3 entreprises, pour une meilleure gestion des deniers publics ;
- approuve pour les procédures adaptées entre 4 000 et 20 000 € HT l'envoi d'une demande de devis auprès de trois fournisseurs minimums, sauf si la nature de l'achat ne permet pas cette mise en concurrence ;
- approuve le recours à la procédure adaptée pour les marchés compris entre 20 000 et 90 000 € HT, avec l'envoi d'un avis de mise en concurrence sur le site Internet de la ville et d'une publicité « allégée » dans un journal d'annonces légales, la rédaction d'un cahier des charges, la consultation de trois entreprises minimum et la signature d'un contrat écrit ;
- approuve le recours à la procédure adaptée pour les marchés compris entre 90 000 et 193 000 € HT, avec l'envoi d'un avis de mise en concurrence sur le site Internet de la Ville et dans un journal d'annonces légales, la rédaction d'un marché public ;
- confirme le passage en Commission d'appel d'offres pour avis de tous les marchés supérieurs à 90 000 € HT ;
- confirme le recours à la procédure adaptée pour les marchés de travaux inférieurs à 500 000 € HT ;
- confirme le recours à la procédure d'Appel d'Offres pour les marchés de travaux supérieurs à 500 000 € HT et l'autorisation donnée à Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux passés en procédure adaptée ;

- autorise l'application des futurs seuils de marchés formalisés publiés par les instances européennes tous les deux ans, et la mise en conformité du Guide des Procédures de l'Achat Public.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

9 - BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS IMMOBILIERES REALISEES EN 2009

Sur le rapport de M. MERCIER, le Conseil Municipal prend acte du bilan des acquisitions et des cessions immobilières réalisées en 2009 dont un tableau sera annexé au Compte Administratif 2009.

10 - ABORDS DU MANOIR DESMARES – ACQUISITION DES DROITS INDIVIS DE LA COUR COMMUNE

Sur le rapport M. CHAVATTE, le Conseil Municipal :

- décide d'acquérir gratuitement les droits indivis de la parcelle AO 440 afin de pouvoir la classer dans le domaine public et y réaliser les travaux de voirie et réseaux nécessaires à l'aménagement des abords du Manoir Desmares ;
- dit que la Ville de Lisieux prendra en charge les frais d'actes ;
- demande à Maître BUNETEL de rédiger les actes nécessaires ;
- autorise Monsieur le Maire ou Monsieur l'Adjoint au Maire chargé du Patrimoine à signer tous documents liés à ce projet.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

11 - TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS – ANNEE 2010

Sur le rapport de Mme de FACCIO, le Conseil Municipal modifie les tableaux des emplois permanents à temps complet et à temps non complet comprenant les avancements de grades et promotions internes 2010, la révision de la situation administrative d'un agent non titulaire en CDI, une réussite à concours, la suppression d'un poste de conseiller socio-éducatif, la suppression de 3 postes d'assistantes maternelles et la création d'un poste d'éducateur de jeunes enfants.

Le Conseil Municipal dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

La délibération, mise au vote, est adoptée par 27 voix pour et 7 voix contre, celles de Mme VALTER avec le pouvoir de M. LOISEAU, M. PILET, Mme MICHAUX, Mme LEBRETON-GUERET, M. SODINI et Mme MICHAUX.

12 - LOCAUX DU 13 BOULEVARD PASTEUR – CONVENTION PRECAIRE DE MISE A DISPOSITION D'UN PERSONNEL DU CCAS AU PROFIT DE LA VILLE DE LISIEUX

Sur le rapport de Mme GESNOUIN, le Conseil Municipal approuve la convention précaire de mise à disposition d'un personnel du CCAS au profit de la Ville de Lisieux en vue d'occuper les fonctions de régisseur technique polyvalent pour les activités proposées dans les locaux situés 13 boulevard Pasteur à Lisieux, à raison de 17 heures hebdomadaires pour la période du 4 mars au 30 avril 2010. Le CCAS peut ainsi rechercher un nouvel animateur pour le Foyer des Jeunes Travailleurs.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur AUBRIL, Maire de la Ville de Lisieux, à signer la convention, ainsi que toute pièce s'y rapportant.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

13 - VALIDATION DE L'AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL DE LA VILLE DE LISIEUX AU PROFIT DE LA CAISSE DES ECOLES DU 16 AVRIL 2009

Sur le rapport de M. MERCIER, le Conseil Municipal approuve le projet d'avenant n° 1 à la convention du 16 avril 2009 permettant de reconduire cette convention de mise à disposition des agents de la Ville de Lisieux au profit de la Caisse des Ecoles. Cette mise à disposition représente, en outre, 784 heures par an soit un coût total estimé de 18 022 €.

Il est également proposé de proroger jusqu'au 31 décembre 2010 la convention initialement engagée.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur l'Adjoint au Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition du personnel de la Ville de Lisieux au profit de la Caisse des écoles.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

14 - OPEN INTERNATIONAL D'ECHecs – VALIDATION DU PRINCIPE DU VERSEMENT D'AVANCE DE SUBVENTION – SIGNATURE D'UNE CONVENTION FINANCIERE TRIENNALE

Sur le rapport de M. TURPIN, le Conseil Municipal approuve la convention d'attribution de financements avec le Club d'Echecs Lexovien, pour l'organisation de l'Open International d'Echecs sur les années 2010, 2011 et 2012.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou Monsieur l'Adjoint au Maire chargé des Sports à signer la convention ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

15 - DEVELOPPEMENT DU COVOITURAGE A L'ECHELLE REGIONALE – CONVENTION AVEC LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE

Sur le rapport de M. VACHER, le Conseil Municipal approuve le projet de convention de partenariat entre la Ville de Lisieux et le Conseil Régional de Basse-Normandie pour le développement du covoiturage à l'échelle régionale avec la mise en place de 4 actions communes :

1. la définition d'aires de covoiturage ;
2. la mise en place d'un portail Internet grand public avec base de données commune ;
3. la promotion coordonnée du covoiturage ;
4. le soutien au développement de services locaux d'animation et d'accompagnement à la pratique du covoiturage.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou Monsieur l'Adjoint au Maire délégué au Développement Durable, aux Travaux, à l'Environnement, à l'Eco-Citoyenneté et aux Transports, à signer la convention, ainsi que toute pièce s'y rapportant, et à solliciter les subventions auprès des organismes compétents.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

16 - MODIFICATION DE LA REPRESENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE LAPLACE

Sur le rapport de Mme ROUSSEAU, le Conseil Municipal désigne comme membre titulaire au Conseil d'Administration du collège Laplace :

- M. GODEREAUX

Le Conseil Municipal désigne ensuite comme membre suppléant au Conseil d'Administration du collège Laplace :

- Mme LEBRETON-GUERET

Conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales il est décidé, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret et la délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

17 - PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX DEPENSES DES ECOLES PRIVEES DU 1^{ER} DEGRE – EXERCICE 2010 – VERSEMENT D'UN ACOMPTE

Sur le rapport de Mme DARDENNE, le Conseil Municipal décide de verser un acompte de 145 000€ à valoir sur la participation annuelle de la commune aux dépenses des écoles privées du 1^{er} degré au titre de l'exercice 2010, correspondant à 90 % de la somme versée en 2009.

Le versement du complément interviendrait dans le courant du dernier trimestre 2010 après avoir reçu les listes d'enfants de l'année scolaire 2010/2011 et actualisé le montant du forfait 2010.

La délibération, mise au vote, est adoptée par 32 voix pour et 2 abstentions, celles de M. LOISEAU, ayant donné pouvoir à Mme VALTER, et Mme DIESNIS.

18 - FONDS REGIONAL D'ACQUISITION DES MUSEES ET FONDS REGIONAL D'AIDE A LA RESTAURATION – DEMANDE DE PRINCIPE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES

Sur le rapport de Mme GESNOUIN, le Conseil Municipal sollicite des subventions de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Basse-Normandie pour les dossiers d'acquisition, de restauration validés lors des séances des commissions scientifiques interrégionales des Musées de France pour 2010 et les années suivantes.

Le Conseil Municipal s'engage à financer la part de la dépense non couverte par les subventions.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le mardi 6 avril 2010 à 22 h 35.



Le Maire,
Vice-Président du Conseil Général,

Bernard AUBRIL